

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif du bois d'affouage à 10 € le stère ;
  - de solliciter une aide de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour :
- \* l'achat d'un véhicule communal dont le montant est de 24 834,75 € HT ; la réalisation d'enrobés suite à la 4<sup>ème</sup> tranche de VICC rue du Général De Gaulle, le montant est de 2 194.36 € HT ; la mise aux normes d'un conduit de fumée à la distillerie la dépense est de 4 400 € HT ; la rénovation des marches d'escalier de la mairie et la pose de mâts, la dépense est de 10 994 € HT ; des travaux de maçonnerie et d'électricité (espace chaufferie à l'église), la dépense est de 5 065 € HT ; le changement de fenêtres, la pose de stores au centre socioculturel et à la mairie, la dépense est de 10 104 € HT ; l'achat d'un ensemble vidéoprojecteur à la mairie, la dépense est de 2 018 € HT ; l'achat d'un ensemble immobilier à l'EPFL, la dépense est de 175 000 € ; l'achat de tables et de bancs de pique-nique pour un montant de 1 604 € HT.
- d'un remboursement anticipé de l'emprunt de 433 000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL DE France.
  - de la contraction d'un prêt de 87 500 € auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour l'achat immobilier de la parcelle sise 25 rue du Général De Gaulle ;
  - d'une avance de trésorerie de 87 500 € auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour l'achat immobilier de la parcelle sise 25 rue du Général De Gaulle ;
  - des décisions modificatives au budget principal concernant les divers achats ;
  - d'une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
  - d'une concession sous la forme d'une délégation de service public pour l'exploitation du système d'eau potable à Boust ;
  - d'une convention auprès de MATEC pour la rénovation de l'église et pour le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable rue des Romains ;
  - d'une convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel ;
  - de fixer le loyer du 25 rue du Général De Gaulle à 400 € ;
  - de l'achat d'un morcellement de terrain suite aux travaux VICC au prix de 100 €.
  - des recettes suivantes : 266.62 € se rapportant au remboursement de la cotisation du véhicule Renault ; 4 000 € se rapportant à la valeur du véhicule sinistré de marque Renault ;
  - d'une subvention de 300 € au Tennis Club ;